Organisation mondiale de la Santé

SOIXANTE-SEIZIÈME ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ **WHA76(18)**
Point 22.2 de l'ordre du jour **30 mai 2023**

Rapport du Groupe de travail des États Membres à fonctionnement souple sur le renforcement de la gouvernance budgétaire, programmatique et financière de l'OMS

La Soixante-Seizième Assemblée mondiale de la Santé, ayant examiné le rapport consolidé du Directeur général,[1]

A décidé :

1) d'adopter les recommandations du Groupe de travail des États Membres à fonctionnement souple sur le renforcement de la gouvernance budgétaire, programmatique et financière de l'OMS figurant à l'appendice du rapport du Groupe de travail ;[2]

2) de prier le Directeur général de mettre en place des mesures pour appuyer la mise en œuvre des recommandations du Groupe de travail des États Membres à fonctionnement souple sur le renforcement de la gouvernance budgétaire, programmatique et financière de l'OMS figurant à l'appendice du rapport du Groupe de travail des États Membres à fonctionnement souple, de suivre leur mise en œuvre et d'en rendre compte en permanence, parallèlement aux rapports présentés sur le plan de mise en œuvre de la réforme établi par le Secrétariat.

Neuvième séance plénière, 30 mai 2023
A76/VR/9

= = =

[1] Document A76/7 Rev.1.

[2] Document EB152/33.